

Informations Services Péri-scolaires

Tarifs & Moyens de paiement

Le conseil municipal a approuvé **l'évolution des tarifs et moyens de paiement** concernant les services péri-scolaires par délibération du 1er juillet 2021.

Modification de la tarification et mise en place d'un tarif social à la cantine des écoles maternelle et élémentaire avec l'introduction d'une tranche à 1€

Adhésion de la commune au dispositif des CESU - pour permettre aux familles de réaliser le paiement des activités SMA/ALSH via les Chèques Emplois Services Universel

Ces deux évolutions seront applicables dès la **rentrée du 2 Septembre 2021** (la facture septembre émise début Octobre), des informations complémentaires vous seront communiquées en septembre.